



Direction Départementale
de l'Équipement
de la Haute-Saône



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de la
Haute Saône

RISQUE D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DIRECT DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SEMOUSE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPR)

Communes concernées :

Aillevillers et Lyaumont, Corbenay, Magnoncourt, Saint-Loup sur Semouse, Ainvelle,
Hautevelle, Briaucourt, Francalmont, Fougerolles et Fontaine-lès-Luxeuil

3 – plan du zonage réglementaire

Approuvé le
par l'arrêté préfectoral n°

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour :
VESOUL, le 17 DEC. 2007

Le Préfet

Pour le Préfet,
et par délégation,
le Secrétaire Général,

Alain CASTANIER

Plan d'assemblage

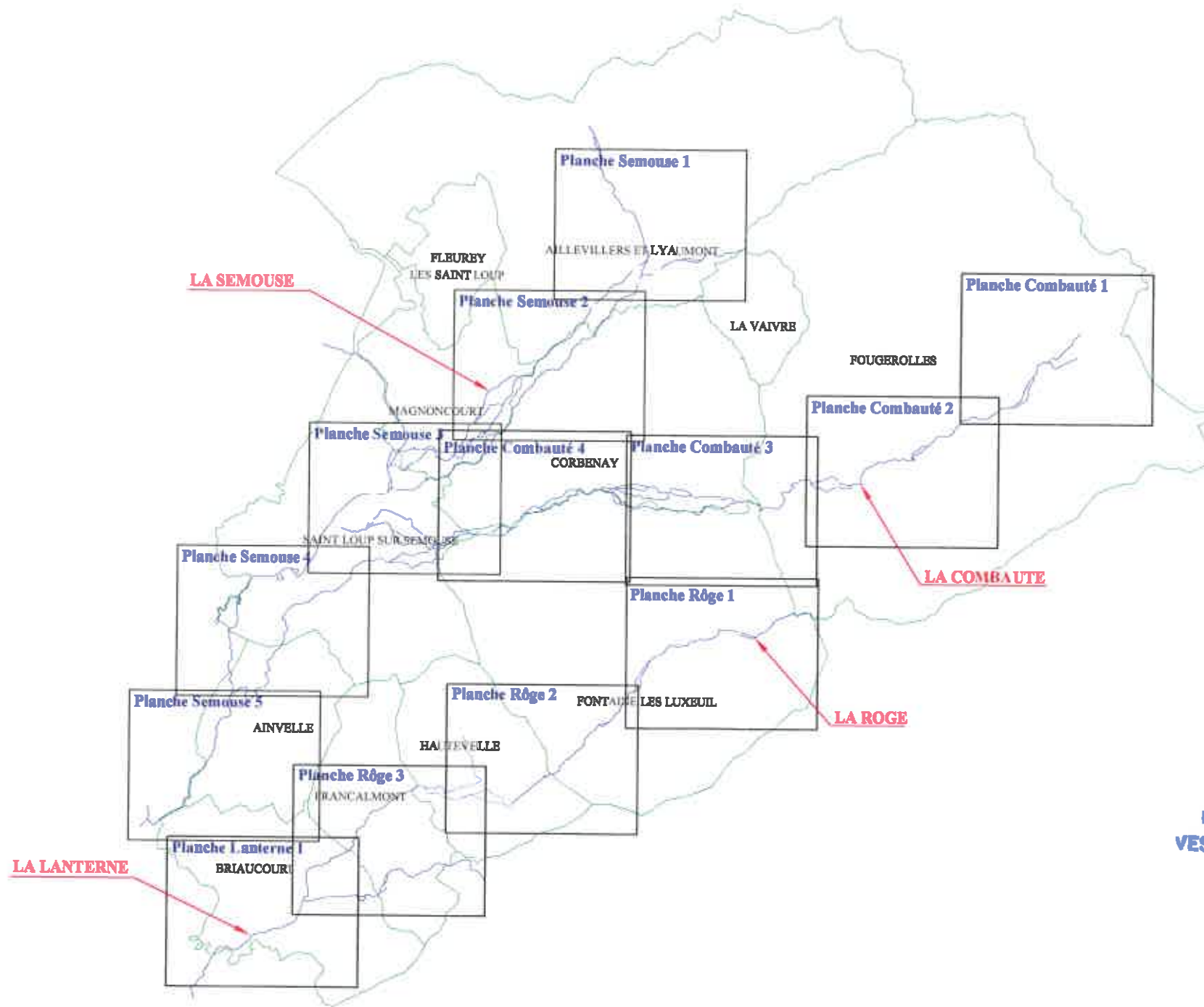
ECHELLE

1/100 000ème



Sommaire

- Pages N° - 2 - Rivière La Semouse
- 3 - Planche Semouse 1
- 4 - Planche Semouse 2
- 5 - Planche Semouse 3
- 6 - Planche Semouse 4
- 7 - Planche Semouse 5
- 8 - Rivière La Combauté
- 9 - Planche Combauté 1
- 10 - Planche Combauté 2
- 11 - Planche Combauté 3
- 12 - Planche Combauté 4
- 13 - Rivière La Rôge
- 14 - Planche Rôge 1
- 15 - Planche Rôge 2
- 16 - Planche Rôge 3
- 17 - Rivière La Lanterne
- 18 - Planche Lanterne 1



Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 7 DEC. 2007
Le Préfet

pour la
et par délégation,
le Secrétaire Général
Alain CASTANIER

Novembre 2007

RIVIERE LA SEMOUSE

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 17 DEC. 2007
Le Préfet
pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Cartographie du zonage réglementaire

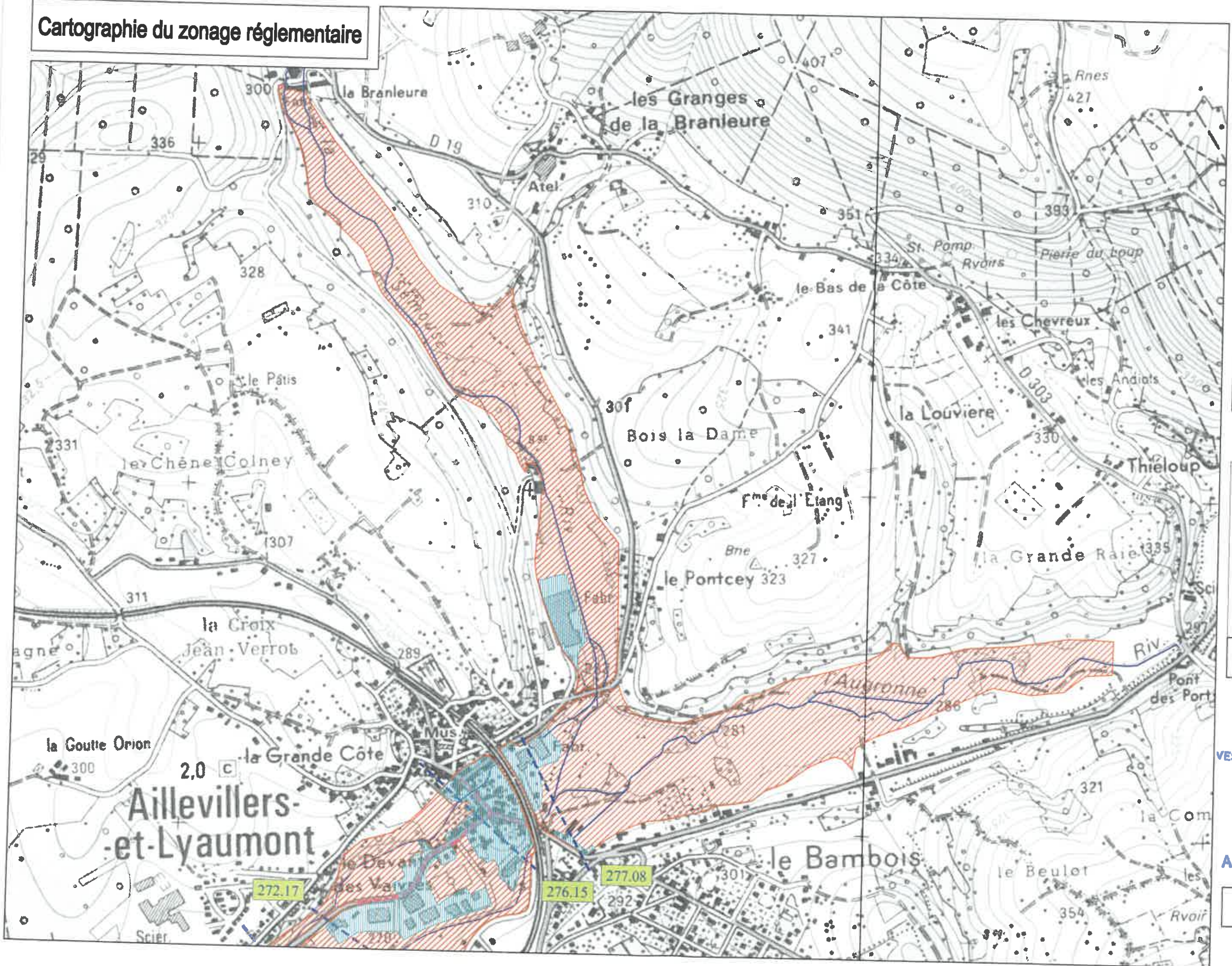


Planche Semouse 1
Echelle: 1/10 000ème



Légende

- Zone rouge
- Zone bleue
- Routes inondées
- Cote de la crue centennale
- Limites de communes



Localisation

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 7 DEC. 2007

Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Novembre 2007

Cartographie du zonage réglementaire

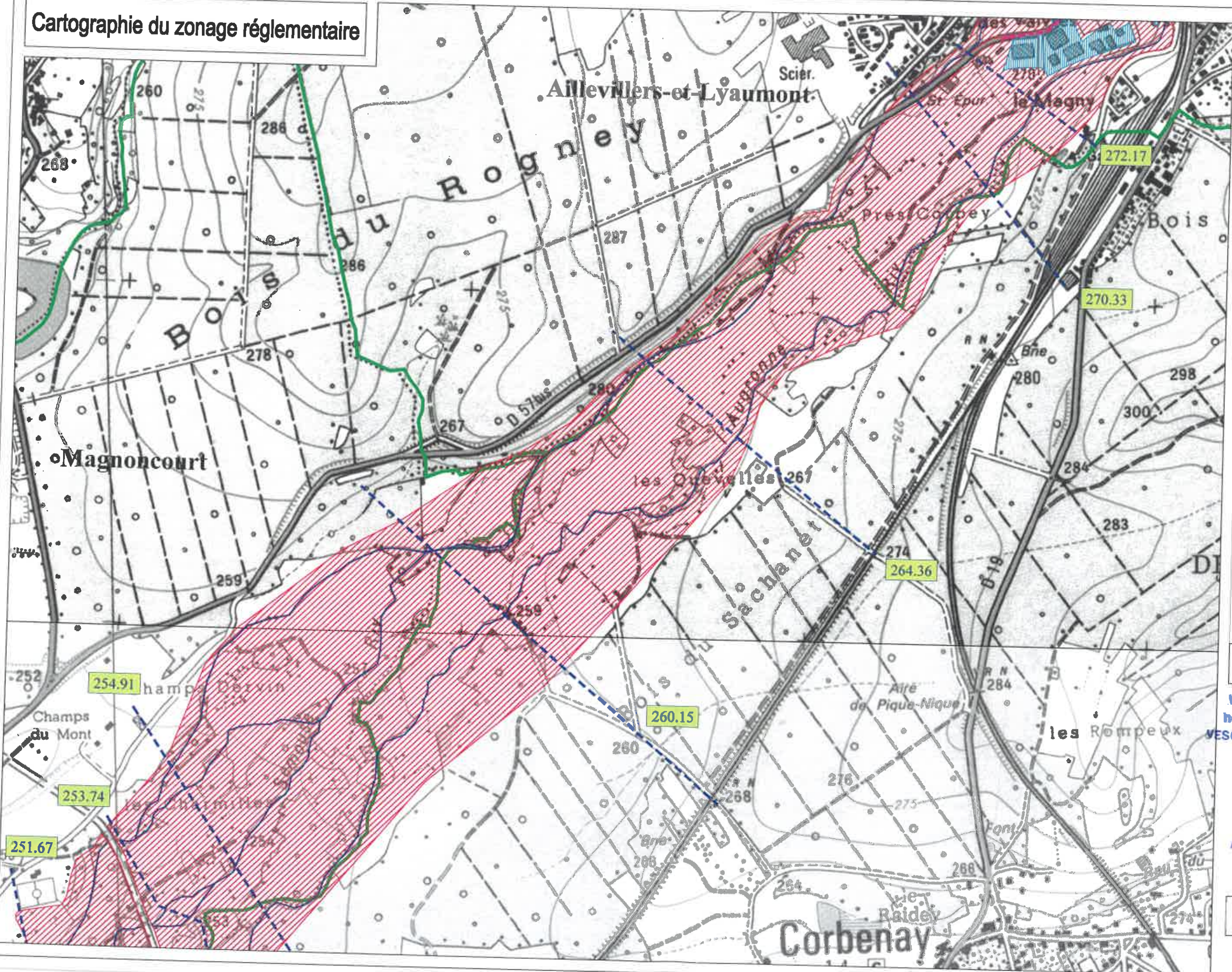
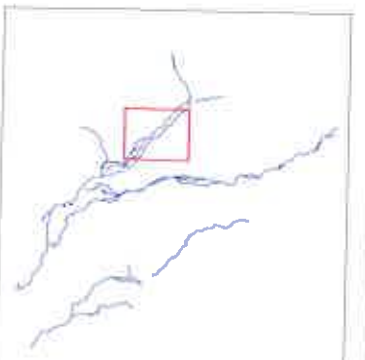


Planche Semouse 2
Echelle: 1/10 000ème



- Légende**
- Zone rouge
 - Zone bleue
 - Routes inondées
 - Cote de la crue centennale
 - Limites de communes



Localisation

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 17 DEC. 2007
Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Novembre 2007

Cartographie du zonage réglementaire

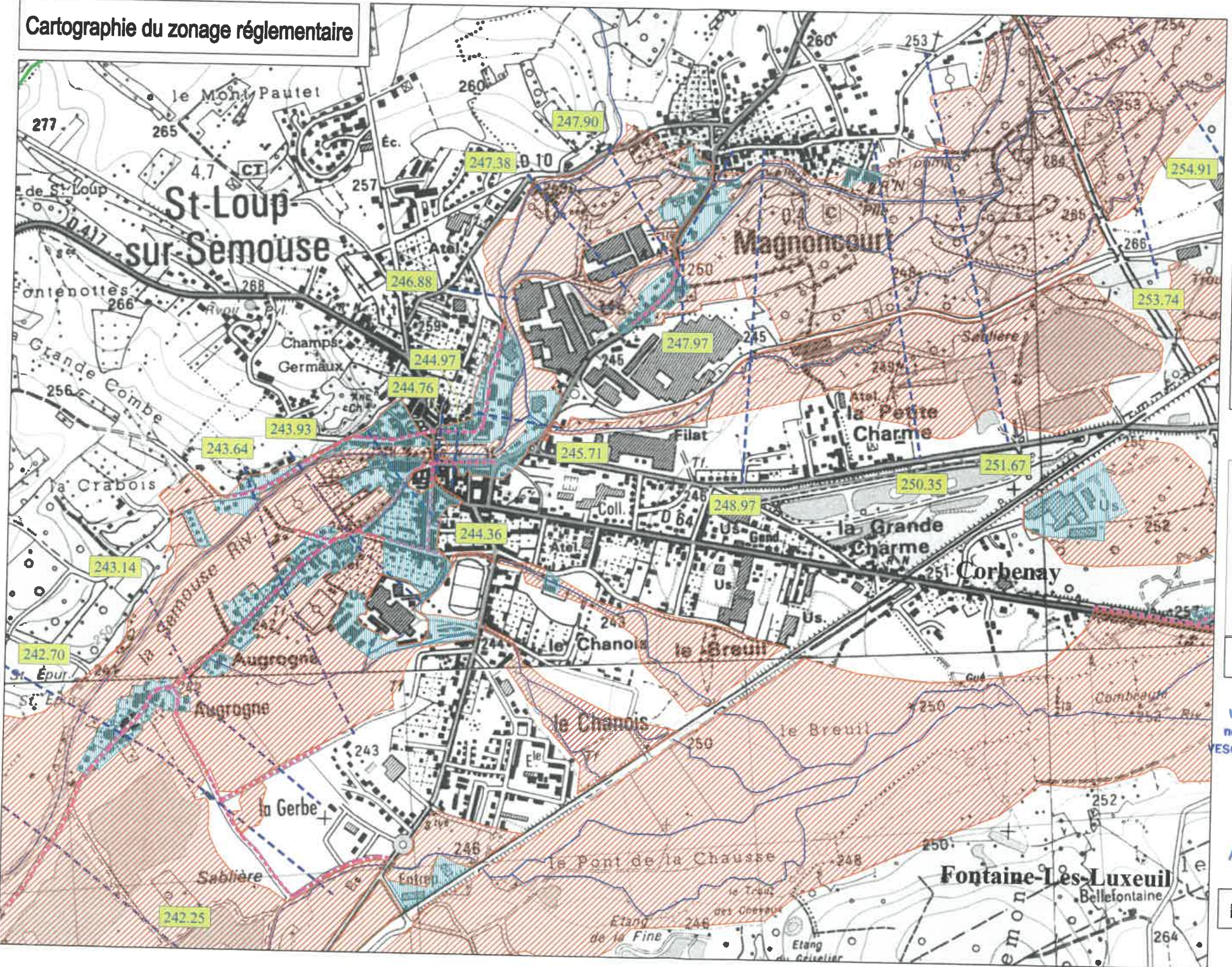


Planche Semouse 3
Echelle: 1/10 000ème



- Légende**
- Zone rouge
 - Zone bleue
 - Routes inondées
 - Cote de la crue centennale
 - Limites de communes



Localisation

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
YESOUL, le 17 DEC. 2007
Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général.

Alain CASTANIER

Novembre 2007

Cartographie du zonage réglementaire

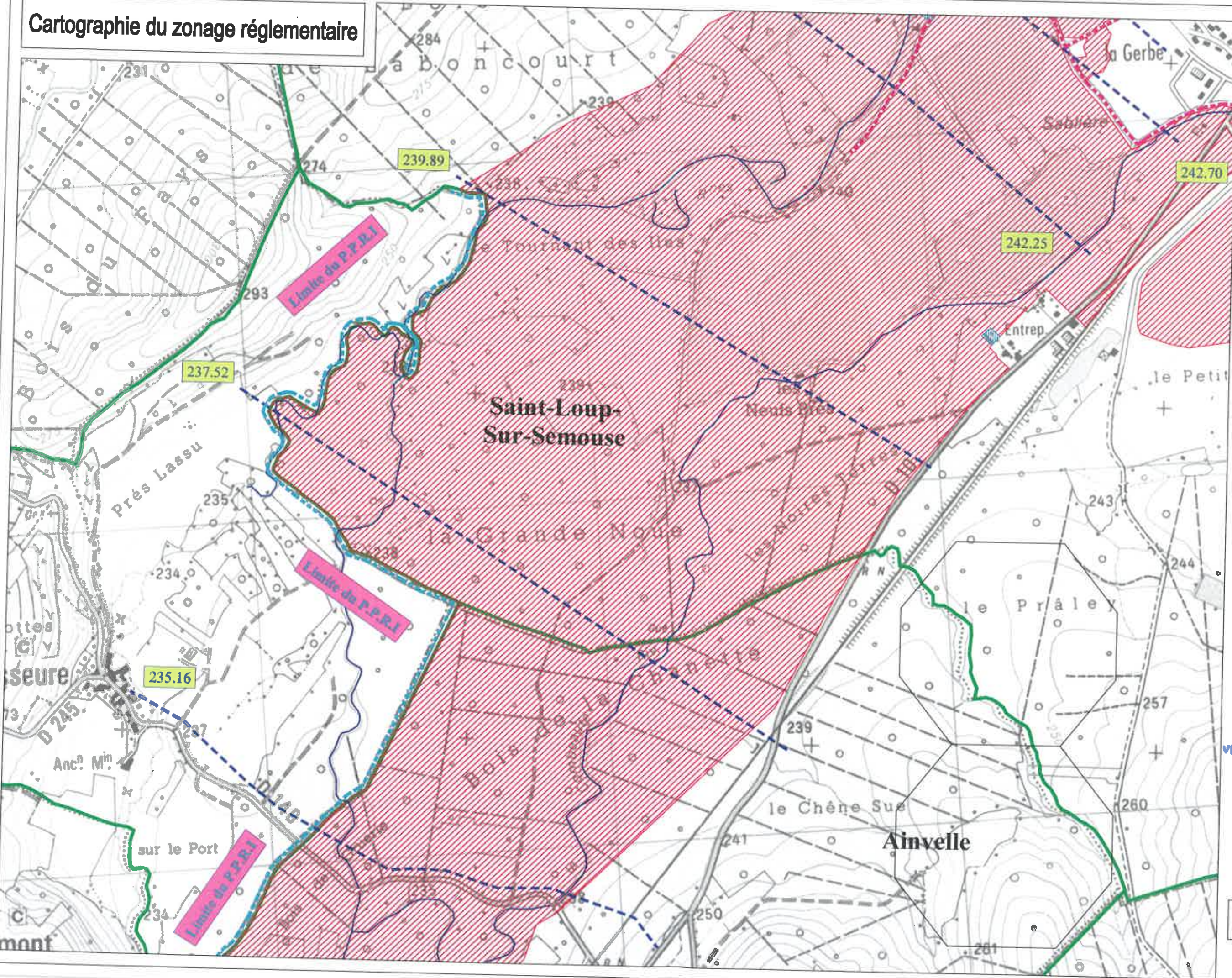


Planche Semouse 4
Echelle: 1/10 000ème



- Légende**
- Zone rouge
 - Zone bleue
 - Routes Inondées
 - Cote de la crue centennale
 - Limites de communes



Localisation

Vu pour être annexé à
 notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 17 DEC. 2007
 Le Préfet

Pour le Préfet
 et par délégation,
 Le Secrétaire Général,
Alain CASTANIER

Novembre 2007

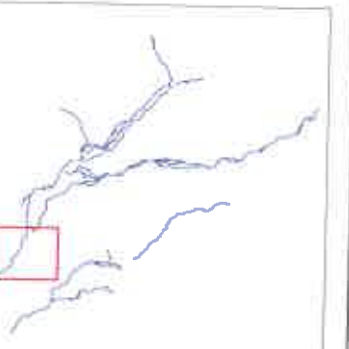
Cartographie du zonage réglementaire

Planche Semouse 5
Echelle: 1/10 000ème



Légende

- Zone rouge
- Zone bleue
- Routes inondées
- Cote de la crue centennale
- Limites de communes



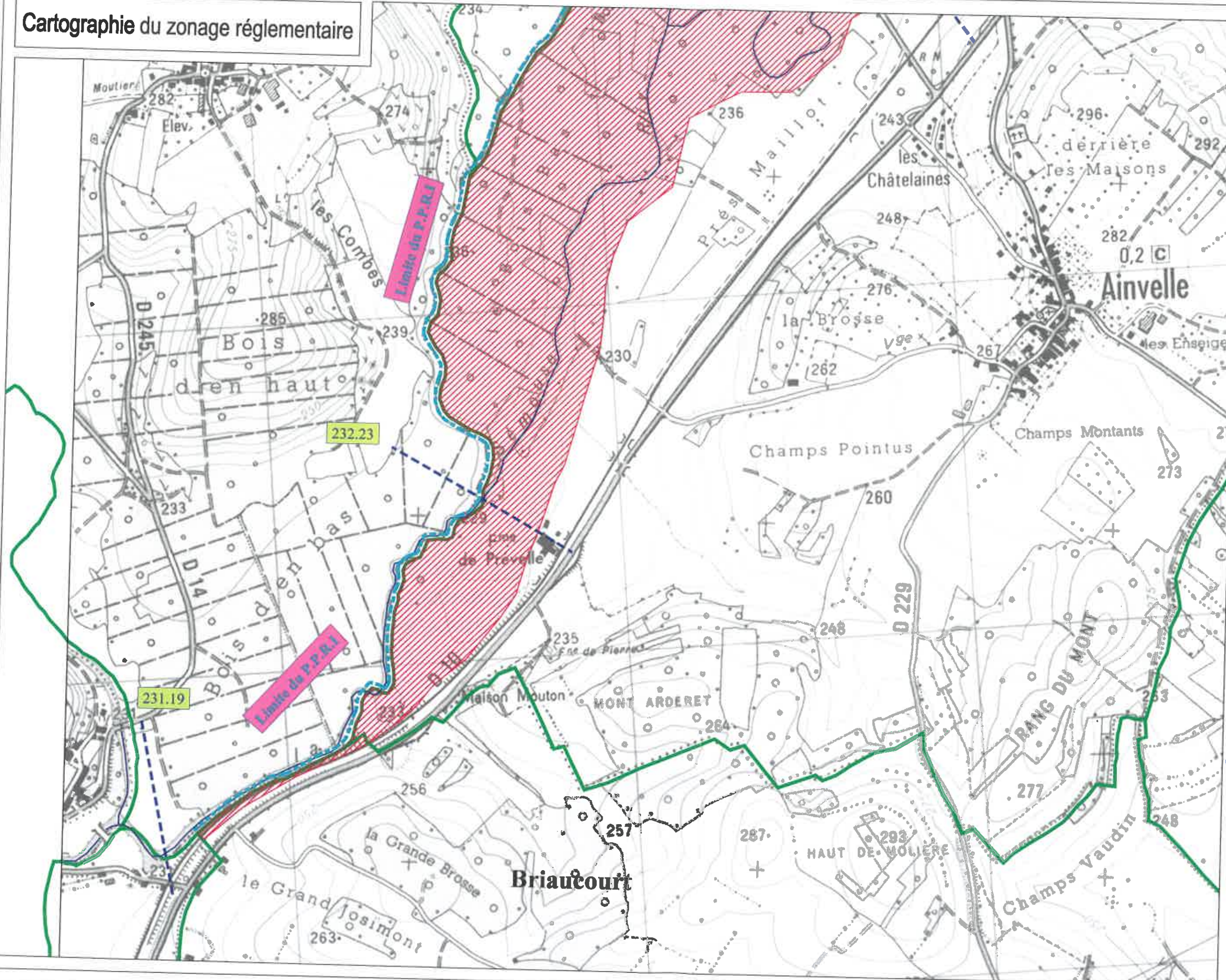
Localisation

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 17 DEC. 2007

Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Novembre 2007



RIVIERE LA COMBAUTE

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 17 DEC. 2007
Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Alain CASTANIER

Cartographie du zonage réglementaire

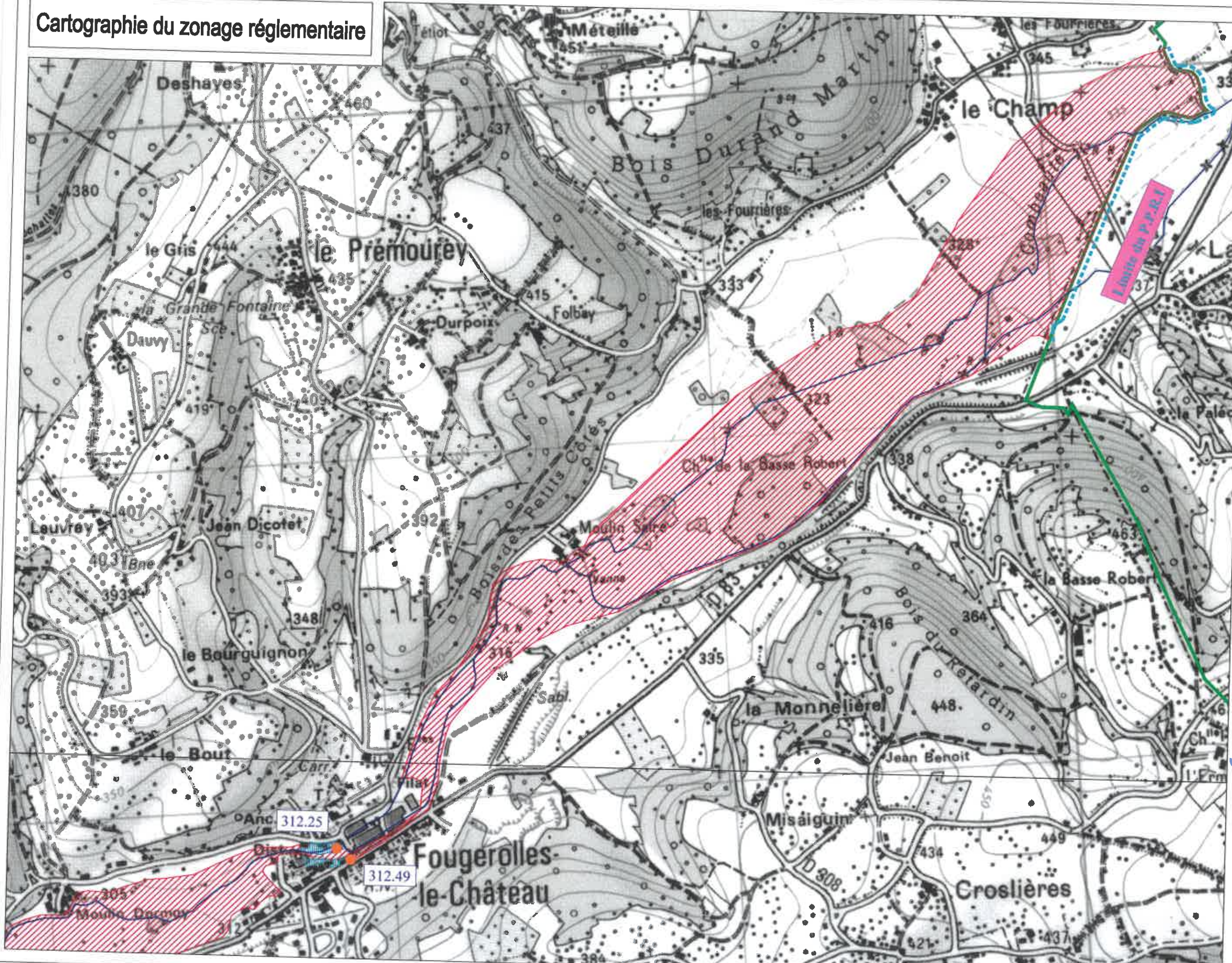


Planche Combauté 1
Echelle: 1/10 000ème



- ### Légende
- Zone rouge
 - Zone bleue
 - Routes inondées
 - Cote des plus hautes eaux connues
 - Limites de communes



Localisation

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 17 DEC. 2007
Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Alain CASTANIER

Novembre 2007